

Agences Audios (SAM) radios locales ou régionales

Les syndicats n'ayant pas signé l'accord paritaire, il s'agit d'une recommandation patronale qui n'est pas obligatoirement appliquée.

Augmentation au 1er juillet 2006 0,80%
Valeur du point 14,034919 €

Fonctions	Coef.	Salaires
Rédacteur en chef	235	3 298,21 €
Rédacteur en chef adjoint	195	2 736,81 €
Chef des informations	180	2 526,29 €
Chef de service	165	2 315,76 €
Sous-chef de service	150	2 105,24 €
Rédacteur reporter présentateur 4e échelon	140	1 964,89 €
Rédacteur reporter présentateur 3e échelon	130	1 824,54 €
Rédacteur reporter présentateur 2e échelon	120	1 684,19 €
Rédacteur reporter présentateur 1er échelon	115	1 614,02 €
Rédacteurs stagiaires		
Stagiaire du 19e au 24e mois	110	1 543,84 €
Stagiaire du 13e au 18e mois	105	1 473,67 €
Stagiaire du 4e au 12e mois	100	1 403,49 €
Stagiaire du 1er au 3e mois	95	1 333,32 €

Prime de langue +10 %

Plan minimum de carrière:

le passage au 2e échelon des rédacteurs et reporters photo 1er échelon doit intervenir au plus tard 24 mois après la titularisation (stage accompli).